

Accord instituant la Fondation internationale UE-ALC

2016/0217(NLE) - 04/09/2017 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport de Javier COUSO PERMUY (GUE/NGL, ES) sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord instituant la Fondation internationale UE-ALC.

La commission parlementaire a recommandé que le Parlement européen **donne son approbation** à la conclusion de l'accord.

Pour rappel, la Fondation Union européenne-Amérique latine et Caraïbes (Fondation UE-ALC) a été créée par les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union et de la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (CELAC) en 2010. Ses membres en sont les pays de l'Union et de la CELAC, ainsi que l'Union européenne elle-même.

La Fondation est **un instrument du partenariat UE-CELAC**, dont les activités alimentent le dialogue intergouvernemental. Elle a pour mission de renforcer et de promouvoir le partenariat stratégique entre les deux régions, d'améliorer sa visibilité et d'encourager la participation active des sociétés civiles respectives.

La justification succincte accompagnant le rapport souligne:

- l'existence de relations fortes sur le plan historique, social et économique ainsi que d'une communauté de valeurs entre l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Union européenne;
- l'adhésion de l'Union européenne et de la CELAC aux objectifs et principes consacrés dans la charte des Nations unies, ainsi que leur engagement à défendre l'égalité souveraine de tous les États, à respecter leur intégrité territoriale et indépendance politique et à défendre le règlement des litiges par des moyens pacifiques et conformes à la justice et au droit international;
- les progrès accomplis dans la coopération entre l'Union européenne et l'Amérique latine et les Caraïbes depuis la création de la CELAC en 2010.

Pour ces raisons, la Fondation UE-ALC permettrait de renforcer le dialogue birégional, d'approfondir les relations mutuelles, de satisfaire les attentes des citoyens latino-américains et européens et de relever de manière efficace les défis mondiaux.